



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20682
9 juin 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Lors de la 2868e séance du Conseil de sécurité, tenue le 9 juin 1989 et consacrée à l'examen de la question intitulée "La situation à Chypre", le Président du Conseil a fait la déclaration suivante :

"Les membres du Conseil de sécurité se félicitent des pourparlers directs engagés en août 1988 sous les auspices du Secrétaire général, dans le contexte de sa mission de bons offices à Chypre, et réaffirment leur soutien à ces pourparlers. Ils rendent hommage au Secrétaire général et à son Représentant spécial pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin de réaliser des progrès.

Les membres du Conseil notent que 25 années se sont écoulées depuis la création de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Ils regrettent qu'il n'ait pas été possible au cours de cette période de parvenir à un règlement négocié de tous les aspects du problème de Chypre.

Considérant l'étape importante où sont actuellement les pourparlers, les membres du Conseil engagent les deux parties à redoubler d'efforts, à faire preuve de souplesse et à apporter leur soutien et leur coopération sans réserve aux efforts déployés par le Représentant spécial à Chypre pour parvenir à un règlement négocié, juste et durable.

Les membres du Conseil constatent aussi avec une profonde satisfaction que des positions militaires ont été évacuées récemment et prient instamment les deux parties d'envisager de prendre, en collaboration avec les autorités de l'ONU, d'autres mesures visant à réduire les tensions, à prévenir les incidents et à créer une atmosphère de bonne volonté, ainsi qu'à maintenir un climat favorable à un règlement.

Les membres du Conseil notent que le Secrétaire général a l'intention de rencontrer les deux parties à la fin du mois de juin et espèrent comme lui que cette réunion sera fructueuse. Ils lancent un appel aux parties en cause pour qu'elles coopèrent avec le Secrétaire général en vue de réaliser des progrès substantiels sur la voie d'un règlement global."